

samedi dans les chais-lieux où le scrutin devait être ouvert.

En conclusion de particulier en général — et ici ce mode de raisonnement n'est pas contestable — il est permis de croire que le ministère actuel partageant en l'espoir les idées de M. Jules Simon, n'a pas cru devoir se désintéresser dans la lutte électorale.

Quant aux résultats politiques de la victoire remportée par les gauches, ils seront peut-être moins favorables aux doctrines républicaines qu'on l'espère rue de la Chaussée-d'Antin. La majorité du Sénat passant aux gauches, M. Gambetta n'a plus aucun motif pour se refuser à la mise en pratique du programme de Belleville.

Il lui sera impossible désormais de rejeter sur la nécessité de ménager les susceptibilités du Sénat, ses atermoiements, ses capitulations de conscience. Il a été jusqu'ici le Fabius Cunctator de la démocratie ; sa stratégie temporisatrice n'a plus de raison d'être, et il lui faudra désormais devenir Annibal. L'expérience ne nous démentirait pas, si la France ne devait pas en être la victime, et si de cette victoire à la Pyrrhus, M. Gambetta ne devait retirer qu'une désillusion complète.

On nous dira sans doute que la majorité du Sénat se montrera rebelle à des modifications radicales, et qu'avec certains adoucissements dans la forme, elle sera tout aussi conservatrice que la précédente. Mais, comme le remarquait hier notre correspondance parisienne, il nous faudra encore perdre cette illusion. Les candidats des gauches sont liés par leurs professions de foi, et ces professions admettent en grande partie les points principaux du programme de Belleville et de Romans.

Des élections viennent d'avoir lieu en Danemark pour le renouvellement de la Chambre des députés.

On se rappelle en quelles circonstances fut dissoute la Chambre qui vient d'être remplacée. Le gouvernement, en lutte ouverte avec elle depuis longtemps, lui avait soumis une proposition tendant à l'ouverture d'un crédit de secours pour les habitants de l'île Sainte-Croix, éprouvés dernièrement par une révolte des noirs. La majorité, qui appartenait à la gauche, repoussa le projet. Le lendemain, le conseil d'Etat décidait la dissolution du Folkething.

Le Folkething est nommé à l'élection directe et il se compose de 102 membres, soit par 1 par 16,000 habitants. Il est élu par trois ans.

Les élections ont lieu et elles ont été, dans une certaine mesure, favorables au gouvernement. Le chef du parti radical, M. Tauber, a échoué. Le président du conseil des ministres, au contraire, M. de Holstein-Holsteinborg, l'a emporté sur le concurrent de gauche qui lui était opposé.

On télégraphie de Rome, 2, à la Gazette d'Italie, que Léon XIII a refusé de recevoir le prince Urusoff, représentant officieux du Czar, auprès du Saint-Siège, en disant qu'il ne désirait pas entretenir des relations avec la Russie tant qu'elle ne cessera pas de persécuter l'Eglise catholique en Pologne.

La Gazette d'Italie ajoute que le cardinal Nina, secrétaire d'Etat, a également refusé catégoriquement de reprendre les négociations, avant que le gouvernement du Czar, ait fait une réponse satisfaisante au memorandum adressé par le cardinal Simoni au prince Gortschakoff.

La République française parle aujourd'hui de l'incident de Tunis ; et son langage est à retenir.

Tout en reconnaissant que certains journaux « ont exagéré un peu l'importance de cet incident », le journal de M. Gambetta dit que « l'offense, à notre pavillon n'en a pas moins été faite, et c'est avec justice que notre gouvernement doit exiger une réparation éclatante et la punition des coupables. »

Voici du reste ses conclusions : Quant à ce qui regarde le gouvernement du bey de Tunis, le moins que nous puissions exiger de lui, c'est d'abord de se prêter absolement à la poursuite de l'enquête ordonnée par la cour d'Alger ; c'est ensuite de révoquer tous ses agents qui se sont directement ou indirectement compromis dans l'affaire en question ; c'est enfin d'adresser à notre consul général, qui représente la France, les excuses les plus complètes pour l'injure faite à notre drapeau.

Telle doit être sans doute la substance de la note que M. le ministre des affaires étrangères a dû envoyer à Tunis, et à laquelle, suivant les usages, réponse favorable doit être faite dans les quarante-huit heures. Nous ne doutons nullement que le bey ne sente aussitôt la lourde faute qu'il a commise et qu'il accorde les réparations qui nous sont dues. S'il ne le faisait pas, s'il persistait dans son aveuglement, nous sommes certains que le gouvernement de la République saurait prendre, sans perdre de temps, les mesures nécessaires pour lui ouvrir les yeux. Toutefois, et nous voulons le répéter en terminant, il n'y a rien dans cette affaire qui doive ébranler outre mesure l'opinion publique ; c'est un simple incident diplomatique dans lequel nous pouvons dire que nous avons l'Europe entière de notre côté.

« L'Europe entière de notre côté », y compris le consul général d'Allemagne, comme le disait la France avant-hier !

Nous croyons que la République française se fait de singulières illusions en parlant de encouragements que nous prodiguons l'Europe.

Certains cabinets peuvent être parfaitement désintéressés dans la question et nous laisser faire ce que nous voudrons ; d'autres peuvent nous pousser à ce conflit comme en un piège, et il est important d'y prendre garde.

D'ailleurs, nous trouvons dans les journaux étrangers des versions bien différentes sur cette affaire. Tous ne nous donnent pas raison, comme le croit la République française. Si nous ouvrons par exemple la *Nazione* (en core un journal italien qui n'est pas suspect de cléricalisme), nous voyons qu'à Rome on n'envisage pas l'incident au même point de vue et qu'on ne donne pas tort au bey de Tunis.

D'après ce journal, le concessionnaire français n'aurait pas rempli ses engagements. A l'expiration du délai fixé, le bey envoya une commission pour reprendre les terrains, et cette commission était la même qui avait fait l'enquête.

Si la *Nazione* dit vrai, la présence du consul autrichien s'expliquerait parfaitement, puisque celui-ci faisait partie de cette commission avec notre inspecteur des finances, M. Quillière.

La commission se serait présentée sans armes et sans soldats, et seulement à l'entrée des terres de la concession ; elle se serait bornée à dresser procès-verbal du refus de la recevoir.

Il paraît même que le refus n'était pas fort désobligeant, puisque le journal autrichien français aurait invité les membres de la commission à se reposer. Voici, du reste, la conclusion de l'article de la *Nazione* :

Aucun des membres de la commission, entièrement composée de personnes des plus respectables, ne se permit de prononcer une syllabe qui pût sonner comme une injure pour le consul de France ou son gouvernement. Lorsque le janissaire, après avoir intimé la prohibition, invita ces messieurs à entrer, s'il leur plaisait de parler au comité de Sancy ou de se reposer (car le trajet qu'ils avaient fait depuis Tunis était long), ils répondirent tranquillement qu'ils ne voulaient pas enfreindre une défense, et ils retournèrent sur leurs pas. Naturellement, le gouverneur tunisien adressa au consul de France une protestation et les choses en sont là.

Si telle est la vérité, comme nous avons sujet de le croire, il semble que le gouvernement français, mieux informé, n'a point à insister sur sa réclamation. Le procédé du gouvernement tunisien est strictement conforme à son droit établi par l'acte de concession.

Nous n'entendons point dire que la *Nazione* ait raison ni dans le récit des faits, ni dans ses conclusions : nous ne savons rien officiellement et nous ne nous prononçons pas. Mais nous tenons à opposer les deux versions l'une à l'autre, et à montrer qu'il faut en tout se méfier des exagérations qui égarent l'entendement ou travestissent les faits.

La *Nazione* n'est point journal officiel, mais cette feuille est l'organe d'un parti considérable représenté dans le gouvernement italien. Or, elle reflète une opinion bien différente de celle que professent nos journaux français. Nous croyons donc que la République française s'avance un peu trop quand elle dit que « l'Europe entière est de notre côté ». (Union)

On lit dans le *Soleil* à la date du 5 janvier : « On parle toujours de modifications ministérielles qui auraient lieu après les élections sénatoriales d'aujourd'hui, si elles sont favorables à la gauche. »

Voici les bruits qui courent : nous les reproduisons sans en garantir l'exactitude. M. Léon Say serait remplacé au ministère des finances par M. Henri Germain ou par M. Ducloux et il deviendrait gouverneur de la Banque de France. Il serait créé un ministère des finances et un troisième sous-secrétaire d'Etat pour M. Wilson, qui aurait dans ses attributions les contributions indirectes. M. Fournier deviendrait ministre des affaires étrangères avec M. Spuller pour sous-secrétaire d'Etat. M. Deprez resterait directeur de la politique. Si un ministère des Beaux-Arts est créé, M. Antonin Pront en sera titulaire. Sinon on créerait pour lui, au ministère de l'Instruction publique, un second sous-secrétaire d'Etat, ayant les Beaux-Arts dans ses attributions.

Ce ne sont là que des projets qui peuvent se modifier, mais ce qui est déjà à présent certain, c'est l'envoi de M. Challemel-Lacour comme ambassadeur à Berne. M. Challemel-Lacour profiterait de son séjour dans cette résidence, relativement balné pour préparer un grand ouvrage dont le plan serait déjà fait.

Exécution d'Oliva Moncasi
Le *Figaro* a reçu les détails qui suivent sur l'exécution de Moncasi : Depuis son entrée en chapelle, Moncasi a accepté son sort avec résignation.

Il a demandé au ministre de la justice qui le visitait, si Passavanti était aussi condamné à mort. Il dit peu. Dans la soirée, il a écrit à sa famille plusieurs lettres, dans lesquelles il demande pardon de son crime, témoigne un grand repentir et dit qu'il aura la consolation de mourir en bon catholique.

Dans une autre lettre à son avocat, il a écrit : « Je n'accuse personne, je pardonne à tout le monde. » Puis se tour-

nant vers un prisonnier catalan qu'on lui a donné pour compagnon, il l'embrassa en lui disant : « Ami, il me semble qu'aujourd'hui est si près et demain si loin ! »

A minuit, il a fait son testament en faveur de sa femme.

Il a peu dormi le reste de la nuit. Ce matin, à huit heures, après avoir entendu la messe et communiqué, Oliva Moncasi a quitté la prison du *Saladero* dans un fiacre ne portant ni numéro ni lanternes. Un prêtre un crucifix à la main, précédait le condamné. Douze frères de la congrégation de la paix et de la charité l'entouraient, leur mission est de l'exhorter à bien mourir et en même temps d'implorer la charité publique pour payer les obsèques, non pas du présent condamné, mais du prochain. Ainsi les funérailles de Moncasi seront payées avec la collecte faite lors de l'exécution d'Ursua, l'assassin d'une femme riche, qui monta sur l'échafaud il y a quelques mois.

Le lieu de l'exécution, le *Pradere de Guardias*, est distant d'environ un kilomètre de la prison. Il y avait au moins 80,000 personnes sur le parcours. L'échafaud est élevé à une hauteur de deux mètres environ ; on parvient sur la plate-forme à l'aide de quelques marches. On voit de part et de part le petit siège adossé au poteau auquel pend l'anneau de fer (la garrote) plié en deux et serré par un étron, qui sert à étrangler le condamné.

Arrivé au pied de l'échafaud, Moncasi écouta avec résignation la lecture de l'arrêt qui le condamnait, comme récidive, à la peine de mort, puis, toujours entouré d'épouses qui lui aidèrent à monter les marches, il parvint sur la plate-forme. Il avait annoncé qu'il parlait au peuple, mais la garrote à sans doute manqué ; il fit quelques pas, seul, promenant un regard tranquille sur la foule et se dirigea vers la sellette.

Le condamné portait un pantalon de couleur claire, une espèce de houppelande noire avec une toque de même couleur ornée d'une croix blanche.

Les femmes qui se trouvaient près de l'échafaud poussèrent des cris au moment où le prêtre donnait l'absolution au condamné, alors que le bourreau assujettissait le corps contre le poteau et lui passait la garrote autour du cou. La maladresse du bourreau était telle que ces préparatifs durèrent et l'étranglement ont bien demandé dix minutes. Un mouchoir cachait la figure du supplicié.

Aussitôt après l'exécution, le mouchoir fut enlevé, la face de Moncasi était violette, la tête était inclinée sur la poitrine.

Deux bataillons d'infanterie et la gendarmerie qui faisaient le service quittent la place et la foule se presse autour de l'échafaud, mais sans aucun désordre.

Le corps restera exposé jusqu'à quatre heures. Le roi, qui voulait jusqu'au dernier moment gracier Moncasi, a dû céder à l'exigence du conseil des ministres. Sa Majesté a quitté Madrid hier, et s'est rendu au Prado, résidence royale.

A la même heure, un caporal et deux soldats, condamnés à mort pour avoir complété l'assassinat d'un de leurs officiers, ont été fusillés à Ceuta.

BULLETIN ÉCONOMIQUE
La fin du traité de Commerce franco-autrichien
M. le directeur des douanes vient d'adresser aux fonctionnaires de cette administration et aux Chambres de commerce, l'importante circulaire suivante, relative aux modifications apportées au tarif des douanes, par suite de l'échéance du traité de commerce conclu avec l'Autriche-Hongrie le 11 décembre 1866 et non renouvelée à son expiration, le 31 du mois dernier.

Paris, le 30 décembre 1878
Un télégramme de notre ambassadeur à Vienne fait connaître aujourd'hui au gouvernement français que les négociations engagées avec l'Autriche-Hongrie pour la prorogation du traité de commerce du 11 décembre 1866 n'ont pas abouti. A défaut de cette prorogation, nos relations commerciales avec ce pays rentreront à dater du 1er janvier prochain sous l'application du droit commun. Les produits austro-hongrois se trouveront donc soumis aux conditions du tarif général.

En outre, les autres Etats contractants cessent, à partir du 1er janvier, de jouir des avantages particuliers qui leur ont été concédés à l'Autriche et dont ils ne profiteraient qu'en vertu de la clause qui leur garantit le traitement de la nation la plus favorisée. Leurs produits seront ainsi placés dans la situation où ils étaient antérieurement au traité du 11 décembre 1866. Cette disposition s'applique notamment aux bâtiments de mer, qui paieront désormais, au lieu du droit uniforme de 2 fr. par tonneau, les taxes inscrites dans le traité de 1866 avec l'Angleterre.

Elle atteint également les matières brutes et les objets fabriqués destinés aux constructions de la marine marchande française. Le traité du 11 décembre 1866 avait reproduit à leur égard les dispositions de la loi du 19 mai précédent. Le régime dont il s'agit, abrégé en principe par la loi du 30 janvier 1878, ne subsistait plus pour les arrivages des pays contractants, qu'en vertu du traité franco-autrichien. Il cessera donc, dès le 1er janvier, d'être applicable en ce qui concerne l'importation. Quant aux introductions antérieures, l'application des objets à la construction et à l'armement des navires continuera de s'effectuer jusqu'à l'expiration des délais énoncés dans les soumissions.

J'invite les directeurs à porter sans retard la présente circulaire à la connaissance du service et du commerce.

Le Conseiller d'Etat, Directeur général, Signé : AMB

Revue financière hebdomadaire du 5 janvier 1879
(Correspondance de la Banque nationale, cap. 4000,000, Propriété du journal la Bourse, 11, rue de la Pépinière, Paris.) Notre marché s'est sensiblement amélioré.

La crise anglaise paraît toucher à sa fin, et on peut juger par le cours des consolidés cotés hier 95 1/2.

L'argent était un peu plus cher en liquidation ; on s'y attendait et cela n'a pas produit grand effet sur la spéculation. Celle-ci, convaincue de la plus-value prochaine des rentes françaises, n'a pas voulu abandonner ses positions et elle a été récompensée de sa fermeté dès le lendemain de la liquidation par les cours qui se sont vivement élevés.

Le 3 0/0 cote 77 1/2 ; le 5 0/0 113 1/2 et le 3 0/0 amortissable 79 7/8. Ce dernier, sur lequel on avait détaché la veille un coupon de sa forme, en a regagné, on le voit, le 2 1/2 en une seule Bourse.

Le mois de janvier est, on le sait, une des grosses échéances de l'année et le public opère presque immédiatement, des remplois considérables.

Il est à croire que, comme toutes les autres années, les rentes françaises auront la faveur de l'épargne et, parmi elles, on préférera certainement le 3 0/0 amortissable.

On nous avons déjà recommandé l'achat à nos lecteurs et l'événement a justifié nos prévisions.

L'obligation de 3 0/0 amortissable est, en effet, l'analogue d'une obligation de chemin de fer, titre si justement recherché jusqu'ici par l'épargne.

Les obligations de chemins de fer ont atteint des cours qu'elles pourront difficilement dépasser, tandis que le 3 0/0 amortissable est appelé à profiter de l'amélioration constante de nos fonds publics.

Plus de 5 0/0 pour chacun des deux fonds ! On peut-on attendre de l'année qui se présente sous des auspices bien autrement favorables.

Nous ne pensons pas que la conversion soit imminente, mais ce n'en est pas moins une éventualité à prévoir et qui doit peser d'un certain poids dans les préconceptions de ceux qui ont de l'argent à placer. Ils préféreront, sans aucun doute, un fonds dont le revenu est certain, revenu qui peut encore s'accroître de la prime de remboursement.

On sait, en effet, qu'une obligation de 15 fr. de rentes, valant actuellement 400 fr., peut être remboursée à 500, et qu'on est certain de ce remboursement sur une série de 175 obligations.

En dehors de nos rentes, l'ensemble de la cote s'est sensiblement amélioré cette dernière semaine, mais dans des proportions moins importantes.

Les fonds étrangers sont fermes. L'Italien a fait un pas en avant à 76 7/8. Le 5 0/0 russe 1871 a atteint des prix de 120 1/2 à faire croire à l'imminence d'un emprunt.

Les valeurs égyptiennes sont stationnaires et les fonds turcs un peu lourds.

Nous avons à constater de la fermeté sur la plupart des institutions de crédit et un peu de faiblesse sur le mobilier Espagnol et les valeurs de son groupe.

RENSEIGNEMENTS.
Compagnie de chemins de fer du Nord — La Chambre Syndicale des agents de change public l'avis suivant : Les chambres Syndicales ont transmis officiellement à M. M. les agents de change la communication ci-dessous : La Compagnie du chemin de fer du Nord, doit avoir signalé à la Chambre Syndicale des faits suivants :

Les obligations Nord émancipées ci-dessous sont comprises parmi celles qui ont été soustraites au préjudice de M. Cahen d'Anvers : Numéros 68264 à 68273, 771619, 771618 à 771625, 1677969, 1677970, 1710545 à 1710547, 1742287 à 1742288, 1790288 à 1790300, 1790591 à 1790592, 1816458 à 1816459, 1816462, 1821413 à 1821415.

Ces titres sont falsifiés et circulent actuellement ; la compagnie a fait saisir des obligations soi-disant : Numéros 1790202, 1790203, 1810458 à 1810462, 1790207 à 1790208 et 1810476.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE
L'avis suivant nous est communiqué : Le Maire de la ville de Roubaix informe les jeunes gens de la classe de 1878 que les tableaux de recensement de cette classe sont affichés près de la Mairie, derrière le bureau du pesage public.

Roubaix, le 6 janvier 1879.

Le Maire, CH. DAUDET.

L'adjudication des travaux de voirie pour l'entretien et l'amélioration des chaussées et promenades publiques et l'entretien des égouts, promenades et jardins publics pendant les années 1879-1880, a eu lieu aujourd'hui à l'Hotel-de-Ville.

Cette adjudication comprenait deux lots. Les dépenses du premier, qui comprend l'entretien et l'amélioration des chaussées et promenades publiques étaient évaluées à 20,000 francs, quatre soumissionnaires se sont présentés :

MM. Vandekerckove, 16 0/0 de rabais
Catrete-Deburcq, prix du devis
Boutry, 12 0/0
Labbe, 12 0/0
M. Vandekerckove a été déclaré adjudicataire.

Aucun soumissionnaire ne s'est présenté pour l'adjudication du second lot.

Le Conseil départemental d'Instruction publique se réunira le mardi, 7 janvier, à deux heures du soir.

M. de Marcère, qui était venu à Lille seulement pour voter, chacun sait cela, est reparti pour Paris, aussitôt son vote déposé.

Les résultats généraux des élections ont été connus très-tôt, hier, à Roubaix, grâce à la bonne organisation de notre service télégraphique.

Notre public a été renseigné aussi rapidement que le public du boulevard des Italiens ou de la Chaussée-d'Antin.

Oh lit dans le *Mémorial* : « Les élections sénatoriales ont eu lieu hier à la préfecture du Nord. Nous en donnons d'autre part le résultat. » Dès midi, la votation était com-

plète et le décompte était immédiatement commencé dans le lieu même du vote, grande salle des fêtes, par six bureaux distincts, sous la présidence générale de M. le président du tribunal civil. Il n'y a eu qu'un premier et seul tour de scrutin.

À une heure seulement, les résultats commencent à se dessiner, et l'enthousiasme de deux ou trois centaines d'individus stationnant depuis plus de trois heures devant la grille du monument commença à se manifester par des cris frénétiques de : Vive la République ! entremêlés de quelques cris de : Vive la France ! et l'on commença à courir vers les cabarets du voisinage. Il y a là plusieurs cabaretiers qui ont dû trouver le résultat admirable pour leur caisse.

Mais cet enthousiasme, peut-être du reste, de la place publique n'était rien en comparaison de celui de l'intérieur. Là on se pressait les mains, on se félicitait et, Dieu me pardonne, je crois que les huissiers de service étaient plus ou moins embrassés par les vainqueurs du jour. Quelle joie, bon Dieu, quelle joie délectable ! Il faut que tous ces hommes de l'ordre de choses aient eu bien peur de ne pas arriver.

Ici, c'est un vétéran de 48, une vieille barbe qui a attendu bien longtemps son jour et qui croit le voir enfin arrivé. Il ne peut, tant son émotion est grande, tenir la plume pour télégraphier au souverain des nouvelles couchées, au grand, au divin Gambetta le résultat inespéré.

« Là, c'est un député de la gauche, au crâne dénudé comme une bille d'ivoire et stant à grosses gouttes qui prétend qu'en un tel jour les courants d'air des grands couloirs du Palais seraient impuissants à lui donner un rhume. »

Et cependant, sur la place, les 2 ou 300 fidèles assiégent toujours la grille et chaque fois qu'un délégué ou cru tel, descend l'escalier d'honneur, ce sont des cris à n'en plus finir. Il y avait plus d'un homme ainsi acclamé qui faisait la grimace, mais cela importait peu... on criait, on criait toujours ; c'est le plaisir des républicains.

La représentation finit le soir par l'illumination du *Cercle libéral*, sur la Grande-Place, de quelques autres cercles, plus ou moins libéraux aussi, sans doute, et quelques maisons pavées de drapeaux et puis... et puis c'est tout.

Un expulsé, portant le nom d'André Cateau, a été arrêté, hier, à la Croix-Rouge.

Il faisait grand tapage dans un cabaret, dans un état complet d'ivresse. C'est alors, qu'arrêté par les agents, il a été reconduit sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Le cabaretier du *Beau-Séjour*, a fait, hier, dans sa cave, une singulière trouvaille.

Il y était descendu, pour y chercher différentes boissons, quand, près d'un tonneau, il se trouva face à face avec une jeune fille. Que faisait-elle là, si tard ? Il était dix heures du soir. Le cabaretier ne tarda pas à être renseigné, quand il s'aperçut que les provisions de bouche, qu'il avait accumulées dans la cave, avaient subi une assez forte diminution, et que cette diminution se trouvait justement dans les poches et le tablier de la jeune fille.

Arrêtée immédiatement, la voleuse, qui se nomme Blandine Foubert, vient d'être transférée, ce matin, à Lille.

— Samedi, la Lys a débordé à Merville. La moitié de la ville est inondée. On a dû couper le pont. La plupart des établissements industriels sont arrêtés.

La situation est la même pour les localités situées surtout en aval de la rivière.

La dépêche qui nous donne ces détails ne parle pas d'accidents de personnes.

Ephémérides Roubaixiennes
6 JANVIER 1862. — Un service de factage spécial et gratuit, pour la restitution des échantillons au domicile des intéressés, est organisé à l'établissement de la condition publique de Roubaix.

TH. LEVRIDAN.

Ephémérides Tourcoingnoises
14 et 15 décembre 1566. — Les Protestants de Tourcoing s'assemblent en grand nombre et se joignent à leurs coreligionnaires d'Ypres, d'Armentières, de Bailleul et de Tournai, pour résister aux troupes du seigneur de Noircarmes, chargé d'assiéger Valenciennes, un des foyers brûlants de Protestantisme.

L'effroi se répand aussitôt dans toute la châtellenie, à la nouvelle de cette prise d'armes, car, on savait par expérience, à quels excès sanglants se portaient les sectaires dans leurs moments d'exascration. Le 15 décembre, une procession parcourt les rues de Lille, pour demander à Dieu d'apaiser les troubles qui allaient se produire.

Une assemblée générale des socialistes a lieu à Ouesnoy-sur-Doule ; ils s'y présentèrent au nombre d'environ 900 individus. Après s'être concertés, les protestants révoltés saccagèrent le château et l'église, puis se portèrent sur Bondues, Tourcoing et Wattrelos, en commettant les mêmes dévastations.

Les bandes révoltées, après s'être promené en pillant et dévastant les églises, dans tout

le pays, viennent échouer devant Lamboy, soutenus murs duquel ils furent complètement défaits. G. B.

Éphémérides Roubaixiennes
DÉCLARATION DE MARIAGES du 5 janvier. — Achille Blanche Boulanger, rue Bernart, 63. — Marie Dubar, rue de l'Hommelet, 63. — Marie Malliez, 59. — Séraphie Demoulière, rue de France. — Pierre Odoux, rue Archimède, 88. — Arthur Matton, rue des Longues-Haies, cour 168. — Irma Leplat, rue de l'Épée. — Julie Leplat, rue des Longues-Haies, cour 168. — Ursuline Manson, rue des Longues-Haies, 168. — Gaston Camus, rue St-Jean, 83. — Déclaration de décès du 5 janvier. — Philippe Janz, 2 jours, rue des Victoires, cour Delannoy, 8. — Julien Thierry, 11 mois, rue des Longues-Haies, 168. — Jules Desoete, 74 ans, rue du Pile. — Charles Duriez, 72 ans, rue du Quai, 5.

Éphémérides Tourcoingnoises
DÉCLARATION DE MARIAGES du 4 janvier. — Eugène Deschamps, sentier de Roubaix. — Albert Lemaire, rue de la Lette. — Marie Stichelbau, Blanc-Sean. — Gaston Dujardin, rue des Carliers. — Félicie Honné, rue Motte. — Du 5. — Jules Duchatel sentier du Moulin. — Marie Bourgeois, Grand-Plaisir. — Pauline Lefebvre, rue du Midi. — Louise Montagne, rue de l'Alma. — Déclarations de décès du 4 janvier. — Henri Beny, 23 ans, rue du Prince. — Hortense Paris, 2 ans 11 mois, rue des Parvenues. — Du 5. — Céline Cateau, 2 ans 9 mois, rue Gledron. — Léon Theberghien, 10 ans, Bran-Pain.

CONVOI FUNÈRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SCREPEL-DELERUE, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léon-Louis-Jean-Charles SCREPEL, décédé à Roubaix le 4 janvier 1879, à l'âge de 49 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le lundi 6 janvier 1879, à 8 heures, aux vitilles qui seront chantées le même jour, à 9 heures, et au convoi et service solennels, qui auront lieu le mardi 7 courant, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Georges, 43.

Les amis et connaissances de la famille MAZURE-MULLIER, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Alexandre MAZURE, manufacturier, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Paris, le 5 janvier 1879, dans sa 65^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi, qui sera célébrée le mardi 7 courant, à 9 heures, à l'église de la Madeleine, à Paris.

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX et LEPLAT, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Julien-Henri-DESCAT, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1879, dans sa 78^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi, qui sera célébrée le mercredi 8 du dit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les vitilles seront chantées le mercredi 8 janvier 1879, à 3 h. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pile, 3, près le patronage Saint-Eloi.

Les amis et connaissances de la famille DELBERGUE-PENNEL, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph DELBERGUE, décédé à Croix, le 5 janvier 1878, dans sa 49^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 7 janvier 1879, à 9 heures 1/2, en l'église de la Madeleine, à Paris.

Un Obit solennel au mois sera célébré en l'église paroissiale de Tourcoing, le jeudi 9 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph MULLIER, ancien échevin, président du Conseil de Fabrica de l'église, président de la Commission administrative des hospices de la ville de Tourcoing, membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, époux de Dame Apollonie-Julie DELEBEQUE, décédé à Mouscron, le 9 décembre 1878, à l'âge de 61 ans. — Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 7 janvier 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame Marie-Isabelle SEGARD, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1877, dans sa 78^e année. — Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel au mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 7 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste BROWAÏS, veuf en premières noces de Dame A. VANDEBRIE, en secondes noces de Dame DE GIEBER, décédé à Roubaix, le 6 décembre 1878, dans sa 76^e année. — Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 17775

Faits Divers
— La Correspondencia dit qu'il existe à Freneda, province de Teruel, un homme qui a la grande et merveilleuse faculté de respirer impunément le gaz acide carbonique. Il se rend dans les caves et les chais au moment de la vendange, alors que le moût est en pleine fermentation, y reste pendant des heures entières, parlant, riant, chantant, au grand étonnement des assistants qui le regardent du dehors, et il peut vivre dans cette atmosphère malsaine lorsque celle-ci est tellement saturée d'acide que les lumières et les feux s'éteignent.

— Il y a quelques jours, un homme dont l'identité n'a pu encore être constatée, a été trouvé mort dans les neiges sur le territoire de la commune de Saint-Ours, au lieu dit les Goules (Loire).

Quelques jours avant, cet individu aurait bu dans une auberge avec un garde champêtre qui l'aurait reconnu par ses vêtements. Cet individu, étranger au pays, se rendait, paraît-il, pour des affaires, dans une commune élo-